

# 3

## Pour un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne


- > Les enfants dans l'école doivent être respectés dans leurs droits.
- > Toute sanction doit être juste, proportionnée et éducative.

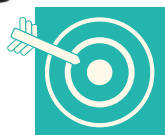


La FCPE souhaite un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne.

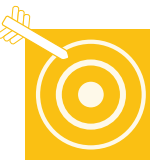
La fédération a porté ces questions dans le débat public, en dénonçant en particulier des sanctions disciplinaires trop arbitraires au collège et au lycée, ou en réclamant l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) dans l'école. Elle a aussi continué à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences néfastes du poids du cartable ou le manque récurrent d'hygiène dans les sanitaires.

### Les propositions de 2012

 > **Prévoir dans le code de l'éducation** des mesures spécifiques à destination des élèves en matière d'hygiène et de sécurité (sanitaires), en matière de conditions de travail (poids des cartables, temps de pause et durée de la journée de travail).

 > **Imposer des sanctions justes**, proportionnées, éducatives, et respectueuses des principes généraux du droit.

 > **Faire appliquer l'article 12 de la CIDE** qui accorde à tout enfant le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant.



> **Reconnaître véritablement au sein de l'Éducation nationale le droit d'association**, le droit syndical des lycéens et

organiser leur protection juridique et sociale, afin qu'ils bénéficient de temps et de lieux de réunion.



> **Mettre en place une journée unique d'élections** des représentants des parents et des élèves.

*Un bon début... En octobre 2014 s'est tenue la première Semaine de la démocratie à l'école.*



> **Accorder aux lycéens, comme aux parents d'élèves, un décret leur donnant les droits d'expression**, de diffusion,

en créant un statut de délégué élève. Étendre ces droits aux collégiens.

*Bataille gagnée pour la FCPE : la note de vie scolaire a été supprimée !*

*Promouvoir l'engagement lycéen et la démocratie au collège, consulter les élèves de primaire sur les décisions qui les concernent... les idées ne manquent pas pour faire appliquer l'article 12.*